

10^e concours de photographies des amis du cap Tourmente

Règlements du concours 2008

1. Admissibilité

Le concours de photographie est organisé par l'Association des amis et amies du cap Tourmente afin de promouvoir le loisir photographique et la Réserve nationale de faune du cap Tourmente. Ce concours est ouvert à tous les photographes amateurs, membres ou non de l'association. Sont exclus du concours les photographes professionnels et les membres du jury.

2. Catégories

-Faune terrestre	-Présence humaine
-Flore	-Oiseaux
-Paysage	-Histoire

3. Généralités

Le participant doit mentionner sur le coupon d'inscription la catégorie dans laquelle il veut inscrire sa photo ;
Une même photo ne peut être inscrite dans deux catégories à la fois ;
Le candidat photographe doit être titulaire unique du droit d'auteur pour chaque photographie présentée au concours ;

Attention ! Seules les photos qui auront été prises sur la Réserve nationale de faune du cap Tourmente et dans le respect de la réglementation seront admissibles.

4. Exigences techniques

Seules les photographies et les diapositives sont acceptées, les photos numériques doivent être imprimées. Le nom du participant et la catégorie doivent figurer au dos de la photo ou sur le cadre de la diapositive ;
Le participant peut inscrire également des paramètres techniques comme : type d'appareil, type de film, vitesse, ouverture, etc. ;
Pour les diapositives le participant prendra soin d'inscrire « G » et « D » sur le cadre afin de bien montrer le côté gauche et droit de la diapositive.

5. Coupon d'inscription

Chaque photo doit obligatoirement être accompagnée d'un coupon d'inscription dûment complété.

6. Limite d'inscription

Les participants peuvent soumettre un maximum de 2 photographies par catégorie (limite de 12 photos par participant) ;
La même photographie ne peut être inscrite dans deux catégories différentes.

7. Expédition

Les photographies présentées dans le cadre de ce concours doivent être expédiées à l'adresse suivante : Association des amis du cap Tourmente, 570, Chemin du Cap-Tourmente, St-Joachim, Qc, G0A 3X0 ;
ou être déposées à la boutique des amis, pavillon Léon-Provancher, Réserve nationale de faune du cap Tourmente.

8. Date limite

Les participants ont jusqu'au 26 octobre 2008 pour faire parvenir leurs photographies (le sceau de la poste en faisant foi) à l'adresse pré-mentionnée.

9. Jury

Les photographies présentées seront jugées par un jury composé de 3 personnes choisies par le conseil d'administration de l'Association des ami(e)s du cap Tourmente ;
La décision du jury est sans appel ;
Les photographies sont jugées à la fois sur leurs qualités techniques et visuelles ainsi que sur l'interprétation du sujet. Une priorité sera accordée aux photos claires, par opposition aux photos foncées qui ne peuvent être adéquatement imprimées. Le jury se réserve le droit de demander au besoin le négatif, ceci afin d'authentifier la photo.

⇒Verso

10. Publication des résultats

Les photographies gagnantes et le nom de leur auteur seront connus dans les semaines suivant la fin du concours. Les noms ainsi que les photos seront publiés dans le journal « L'écho du cap » dans une édition ultérieure.

11. Attestation du droit d'auteur

Chaque participant atteste être l'auteur et être seul et unique titulaire du droit d'auteur de la ou des photographies présentées.

12. Limitation des responsabilités

Tous les soins nécessaires seront apportés à la manipulation des photos et diapositives. Cependant, ni l'AACT, ni le comité organisateur, ni les membres du jury ne pourront être tenus responsables des dommages, des pertes ou des délais survenus lors du transport ou pendant la durée du concours.

13. Licence de reproduction, publication et exposition

Chaque participant au concours concède à l'Association des amis et amies du cap Tourmente, la licence de reproduire, publier et d'exposer les photographies. Cette licence s'applique à tout projet visant la promotion de l'Association et la Réserve nationale de faune du Cap Tourmente, aucune réclamation de droit d'auteur ne pourra ainsi être faite à l'Association par le participant.

14. Prix

Au terme du concours, six prix seront attribués, un par catégorie ;
Les prix consisteront en un certificat cadeau d'une valeur de 50\$ échangeable à la Boutique Léon-Provancher ;
Les auteurs des photographies primées s'engagent à accepter les prix tels quels. Les prix ne pourront être échangés pour une valeur équivalente en espèces ;
Les prix seront envoyés par la poste.

15. Droits de concours

Un litige quant à la conduite et à l'attribution d'un prix de ce concours peut être soumis au conseil d'administration de l'Association des amis et amies du cap Tourmente.

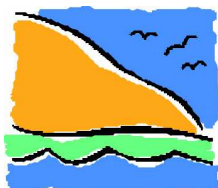
16. Mise en garde

Toute communication ayant trait de près ou de loin à ce concours avec un des membres du jury, avant la période du jugement des photographies, pourra entraîner la révocation au droit de participation au concours.

17. Participation liée par ce règlement

Chaque participant atteste avoir lu et compris les règlements du concours et accepte ces règlements.

Manon Verreault
Adjointe à la direction,
Bureautique et vie associative



Association des amis et amies du cap Tourmente

570, Chemin du Cap-Tourmente,
Saint-Joachim, Québec, G0A 3X0
Téléphone : (418) 827-5527
Télécopieur : (418) 827-6225
Courriel : info@amiscaptourmente.org

Concours de photographies des Amis du cap Tourmente

Coupon d'inscription

L'Association des amis et amies du cap Tourmente est à la recherche de vos plus beaux clichés représentant la Réserve sous les thèmes faune terrestre, flore, ornithologie et histoire, paysage, présence humaine. Tous les participants courent la chance de gagner des prix dans chaque catégorie. Pour participer, il suffit de faire parvenir vos photos à l'Association par la poste, ou de venir les porter à la boutique Léon – Provancher avant le 26 octobre 2008, en prenant soin de laisser vos coordonnées. La remise des prix se fera dans les semaines suivant la fin du concours.

Attention ! Seules les photos qui auront été prises sur la Réserve nationale de faune du cap Tourmente et dans le respect de la réglementation seront admissibles.

Coupon d'inscription	
Nom : _____	Prénom : _____
Adresse : _____	
Ville : _____	Code postal : _____
Tel. : _____	(autre) : _____
Catégorie : (cocher la catégorie correspondant à votre photographie)	
Faune général <input type="checkbox"/>	Présence humaine <input type="checkbox"/>
Oiseaux <input type="checkbox"/>	Histoire <input type="checkbox"/>
Paysage <input type="checkbox"/>	Flore <input type="checkbox"/>
Signature : _____	
J'atteste avoir lu et compris les règlements du concours que j'accepte.	
Envoyer à : Association des amis du cap Tourmente Réserve nationale de faune du cap Tourmente 570, Chemin du Cap-Tourmente St-Joachim (Québec) G0A 3X0	
1- En cas d'interrogation sur ces règlements, veuillez contacter l'Association des ami(e)s du cap Tourmente (418) 827-5527	